## PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 11 MARS 2024

Nombre de membres

Membres élus : 15 Date de Convocation : 05 mars 2024 En fonction : 11 Transmise par mail le : 05 mars 2024

Présents: 8

Qui ont pris part aux délibérations : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Mailly-le-Château, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GODEFROY, Maire, se sont réunis à 18h30 dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 05 mars 2024 conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales

**Membres présents**: Mme MICAUD Géraldine, M DEDIEU Jean Michel, Adjoints; Mme DA SILVA Laurence, Mme VANZELE Valérie, M MARVILLE Didier, M ROUGE Mickaël, M SESTRE Jean-Pierre; conseillers municipaux.

Membre absent: Mme BENETON Meryem.

Membres absents excusés : Mme BOUDIN Emmanuelle avec pouvoir à Mme MICAUD Géral-

dine; M VILLEMIN Jean-Baptiste avec pouvoir à M DEDIEU Jean Michel.

Secrétaires de séance : M ROUGE Mickaël.

#### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2024**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **ACHAT D'UN TRACTEUR : 2024/006**

Monsieur Le Maire explique que depuis 2023, il est envisagé de changer le tracteur de la commune mais qu'aucune proposition intéressante n'a été réceptionnée jusqu'alors. Le Renault PALES acheté en 2004 se révèle sous-dimensionné pour les travaux de la commune et en particulier mal adapté au nouveau matériel (broyeur).

La société DEPUSSAY à Vincelles a fait une offre le 02 février 2024. Elle propose un tracteur CLAAS ARION 430 d'occasion de 2018 pour un prix de 60 000€ HT après négociations avec reprise de l'ancien véhicule pour la somme de 14 000€ HT.

Cette dépense d'investissement sera financée sur le budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**DECIDE** de l'achat du tracteur CLAAS ARION 430 d'occasion pour un montant de 60 000€ HT soit 72 000€ TTC ;

**AUTORISE** la reprise de l'ancien tracteur Renault PALES 230 pour un montant de 14 000€ HT soit 16 800€ TTC ;

1

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier, y compris le devis.

#### <u>Remarques, Observations, Interventions</u>:

**Monsieur Jean Michel DEDIEU** précise qu'il est important de privilégier le confort de l'agent communal, la cabine du tracteur actuel est clairement trop petite pour sa carrure.

#### **ACHAT MOBILIER DE BUREAU: 2024/007**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de peinture du bureau du secrétariat et de l'entrée de la Mairie sont actuellement réalisés par l'agent communal. Afin de finaliser cette rénovation, il est proposé de changer le mobilier vieillissant et dépareillé et d'harmoniser le tout. A ce titre, deux sociétés ont été consultées (OXO 89 et EQUIP BURO), pour le renouvellement des meubles et l'acquisition d'une armoire forte ignifugée afin de sécuriser les registres d'Etat Civil (obligation de moyens). Les devis et plans étant en cours, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir déterminer le budget pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**AUTORISE** l'achat du mobilier cité ci-dessus pour un montant maximum de 6000€ HT soit 7200€ TTC.

#### <u>Remarques, Observations, Interventions</u>:

Monsieur **Jean Michel DEDIEU** précise qu'il est actuellement recommandé de sécuriser les registres d'Etat Civil, l'objectif afin de remplir cette obligation de moyen serait d'acquérir une armoire résistante au feu entre 1/2h et 1h. Il informe que le coût de cet équipement peut être très vite conséquent.

Madame **Géraldine MICAUD** se dit favorable à ce réaménagement afin de rendre le poste de travail de l'adjoint administratif ergonomique.

#### ECHANGE DE LA PARCELLE COMMUNALE AE86 CONTRE LA PARCELLE AE83 : 2024/008

Monsieur Le Maire explique qu'une administrée a demandé pour des raisons personnelles au début de la nouvelle mandature de vouloir acquérir la parcelle communale AE86, Boulevard du Nord. Après discussion, une solution d'échange de parcelles a été trouvée, Madame Charlène BROT étant désormais propriétaire de la parcelle AE83.

Le propriétaire de l'autre parcelle adjacente AE87 a été également consulté.

Les superficies actuelles des deux terrains sont rappelées :

AE 86 (Commune): 331m<sup>2</sup>

AE 83 (Mme Charlène BROT): 276 m<sup>2</sup>

Monsieur Le Maire indique qu'un chemin d'accès piéton de deux mètres de large sera conservé sur la parcelle AE86 reliant ainsi la rue des fossés au Boulevard du Nord pour une surface de 60m².

La personne à l'origine de la demande prendra en charge les frais d'échange et de bornage.

A la suite de cet échange, les superficies seront les suivantes :

La surface du terrain de la commune (AE83+chemin) sera de 276m<sup>2</sup>+ 60m<sup>2</sup> soit 336m<sup>2</sup>.

La surface de la parcelle AE86 cédée à Mme Charlène BROT (AE86-chemin) sera de 331m²-60m² soit 271m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**APPROUVE** le projet d'échange de la parcelle AE 86 contre la parcelle AE83 avec création d'un chemin d'accès piéton de 60m² sur la parcelle AE86.

**NOTE** que les frais d'échange et de bornage seront à la charge du demandeur.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

#### Remarques, Observations, Interventions:

Monsieur **Jean Michel DEDIEU** indique que cette demande étant à l'initiative d'une administrée, la commune ne doit 'ni y gagner, ni y perdre' et qu'il parait logique que les frais soient supportés par cette personne.

# <u>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE l'YONNE POUR L'AC-QUISITION DE 3 RADARS PEDAGOGIQUES : 2024/009</u>

Monsieur Le Maire indique vouloir faire une demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du soutien aux aménagements de sécurité routière pour l'acquisition de trois radars pédagogiques.

Leur implantation aux entrées du village (route de Fontenay : RD950 ; rue du Beauvais : RD339 et Route de Mailly-La-Ville : RD 39) permettrait de sensibiliser les conducteurs sur la vitesse. La société ELANCITE a été consultée et le devis s'élève à 5768.70€ HT soit 6 922.44€ TTC pour des radars pédagogiques EVOLIS VISION, alimentés par des panneaux solaires.

Monsieur Le Maire présente le plan de financement ci-dessous et demande au Conseil Municipal de bien vouloir:

- -ACCEPTER le devis présenté ainsi que le plan de financement
- -SOLLICITER une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Yonne dans le cadre des « Amendes de Police »

DEPENSES HT		Recettes HT	
3 Radar Evolis Vision Salaires	5768.70€ HT	Subvention CDY (30%)	1730.61€ HT
		Autofinancement (70%)	4038.09€ HT
TOTAL	5768.70€ HT	TOTAL	5768.70€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

<u>APPROUVE</u> les propositions telles que décrites ci-dessus.

#### <u>Remarques, Observations, Interventions</u>:

Néant

# DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE POUR LA RESTAURATION DES VITRAUX DE LA NEF : 2024/010

Monsieur Le Maire rappelle qu'en 2023, les deux vitraux au-dessus de la porte d'entrée ont fait l'objet d'une rénovation. Considérablement détériorés, ils posaient des problèmes de sécurité. Les cinq baies de la Nef nécessitent également un entretien, Gaétane MILLET (spécialisée dans la restauration de vitraux) et l'entreprise <u>C</u>ouverture <u>Z</u>inguerie <u>C</u>harpente et <u>V</u>itraux (spécialisée dans les échafaudages, le démontage et remontage des vitraux)ont été de nouveau sollicitées.

Deux devis ont été réceptionnés :

- 1- Gaétane MILLET: restauration de 5 baies de la nef: 12 306.25€ (tva non applicable)
- 2- Entreprise CZCV : nacelles, dépose, pose et façonnage : 17 582.50 € HT soit 21 099.00€ TTC

Monsieur Le Maire présente le plan de financement envisagé et demande au Conseil Municipal de bien vouloir:

- -AUTORISER les travaux de rénovation présentés.
- -SOLLICITER une subvention auprès du de la Direction Départementale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche Comté.
- -AUTORISER à signer tous les documents relatifs à ce projet.

DEPENSES HT		Recettes HT	
Gaétane MILLET - 5 baies Nef	12 306.25€	Subvention DRAC (40%)	11 955.50€ HT
(TVA non applicable)			
CZCV	17 582.50€ HT	Autofinancement (60%)	17 933.25€ HT
TOTAL	29 888.75€ HT	TOTAL	29 888.75€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

<u>APPROUVE</u> les propositions telles que décrites ci-dessus.

<u>Remarques, Observations, Interventions</u>:

Néant

### **CAMPING SAISON 2024 : 2024/011**

Monsieur Le Maire propose, après étude du groupe d'élus travaillant sur le dossier « Camping », les dates suivantes pour la saison 2024:

ouverture le vendredi 14 juin 2024

fermeture le dimanche 23 septembre 2024

Et le recours à deux adjoints techniques pour accomplir les différentes missions :

- -un régisseur principal de camping.
- -un régisseur remplaçant camping et régisseur du snack.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** les propositions présentées ci-dessus.

#### <u>Remarques, Observations, Interventions</u>:

Néant

#### **CAMPING: TARIFS HEBERGEMENT SAISON 2024: 2024/012**

Monsieur Le Maire indique que le groupe de travail propose de reconduire les tarifs pratiqués en 2023 pour 2024.

Tarifs 2023

Adulte	3.90€
enfant	1.50€
emplacement	3.50€
Véhicule	2.00€
Electricité	4.00€
Machine à Laver	3.50€
Camping-car	6.50€
Caravane	4.20€
Bivouac tente	8.50€
Forfait 2 personnes	18.00€
(électricité, caravane,	
camping-car et	
emplacement )	

A noter, une remise de 10% sera appliquée pour un séjour de 7 jours et plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**ADOPTE** les tarifs présentés ci-dessus pour la saison 2024.

#### Remarques, Observations, Interventions:

Madame <u>Géraldine MICAUD</u> rappelle que l'année 2023 avait été marquée par une augmentation des tarifs pour être en cohérence avec les campings aux alentours. Pour cette nouvelle saison, les tarifs seront maintenus.

#### **QUESTIONS DIVERSES:**

En questions diverses ont été abordés les sujets suivants :

Département de l'Yonne Séance du 11 mars 2024

<u>Œufs de Pâques</u> : l'animation se déroulera le dimanche 31 mars 2024 de 10h30 à 12h00 à l'Espace Nature du Beauvais. Avis aux jeunes gourmands !

<u>Plan de Prévention des Risques d'Inondation</u>: l'enquête publique a démarré le lundi 04 mars 2024. Pour rappel, le dossier au format numérique, ainsi qu'un extrait des pièces propres à la commune sont mis à disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie. Un membre de la commission d'enquête sera présent le mercredi 27 mars 2024 au foyer de 14h30 à 17h30.

<u>Arrivée d'un agent d'entretien</u> des bâtiments courant Mars 2024.

<u>Stade multisports</u> : l'installation du gazon synthétique est prévue début avril. Elle devait se faire au mois de février, mais le climat ne le permettait pas.

<u>Conseil Municipal</u>: le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le 08 avril 2024 avec le vote du budget primitif.

#### **TOUR DE TABLE:**

<u>Jean Michel DEDIEU</u>: l'<u>éco-pâturage</u> ainsi que son suivi scientifique seront plus tardifs cette année à l'Espace Nature du Beauvais afin de laisser faire un cycle de floraison sans perturbation à la végétation précoce (plantes annuelles et orchidées) et de laisser certaines espèces de papillon s'épanouir. L'arrivée des moutons devrait se faire dans la deuxième quinzaine de juin 2024.

Une journée sur le thème des <u>ailantes</u> sera organisée le samedi 20 avril 2024 en partenariat avec Natura 2000 et le <u>Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne (CENB)</u>. L'idée est de sensibiliser les gens sur cette jolie plante à l'effet dévastateur ! des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres pour annoncer cette action.

<u>Géraldine MICAUD</u>: des travaux d'embellissement (peintures) et d'aménagement sont prévus au <u>camping</u> avant le début de la nouvelle saison. L'idée est d'améliorer l'espace autour du snack afin de créer un environnement appréciable pour les campeurs et autres touristes, de créer des espaces dédiés à la logistique avec installation d'un sèche-linge, de congélateurs...

Monsieur Le Maire lève la séance à 19h15

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus.

#### **TABLE DES DELIBERATIONS**

Délibération 2024/006: Achat d'un tracteur

Délibération 2024/007 : Achat de mobilier de bureau

**Délibération 2024/008 :** Echange de la parcelle communale AE86 contre la parcelle AE 83 **Délibération 2024/009 :** Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Yonne

pour l'achat de trois radars pédagogiques

**Délibération 2024/010 :** Demande de subvention auprès de la Direction Départementale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bourgogne Franche-Comté pour la restauration des vitraux de la nef

Délibération 2024/011 : Camping saison 2024

Délibération 2024/012 : Camping : tarifs hébergement 2024

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaires de Séance	Le Maire
	M Mickaël ROUGE	JM GODEFROY